



Préserver les comptes bancaires avant un divorce.

Par manu, le **05/05/2010** à **14:26**

Bonjour,
pour une séparation à l'amiable, et préserver les comptes bancaires commun,
que doit je faire pour éviter que le conjoint vide les comptes a mon insus,
avant le déclenchement de la procédure de divorce.
meçi